

CDIP/26/INF/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 mai 2021

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt‑sixième session  
Genève, 26 – 30 juillet 2021**

Résumé de l’étude sur le thème Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle

*établi par Mmes Jennifer Brant, Kaveri Marathe et Jaci McDole et M. Mark Schultz*

1. On trouvera dans l’annexe du présent document un résumé de l’étude sur le thème “Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle”*.* Cette étude a été réalisée dans le cadre du “Projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle, qui relève du Plan d’action pour le développement”.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

# Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des inventrices, créatrices et entrepreneuses au système de la propriété intellectuelle

**Résumé[[1]](#footnote-2)**

La recherche montre que les femmes ne prennent pas part au système de la propriété intellectuelle dans les mêmes proportions que les hommes et que ce déficit relatif se vérifie pour l’ensemble des droits de propriété intellectuelle. Il serait extrêmement bénéfique pour les femmes et pour les entreprises, mais aussi pour les sociétés dans leur ensemble que l’on remédie à ce problème. Sur le plan individuel, le renforcement de l’accès au système de la propriété intellectuelle permettrait aux femmes de s’assurer une rémunération plus importante, d’avoir de meilleures perspectives professionnelles et de jouir d’une plus grande visibilité dans leurs domaines d’activité respectifs. Sur le plan sociétal, une étude a fait apparaître qu’en réduisant les disparités hommes‑femmes dans le domaine des brevets les pays pourraient voir leur PIB augmenter de 2,7%.

Si l’étude qui nous intéresse avait initialement pour but de repérer les “bonnes pratiques” concernant les politiques et autres initiatives susceptibles de renforcer l’accès des femmes au système de la propriété intellectuelle, les auteurs sont parvenus à la conclusion qu’il n’y avait pas à ce jour de bonnes pratiques en tant que telles. Ils ont cependant recensé un certain nombre de programmes de nature à renforcer la place occupée par les permettre aux femmes d’occuper une plus large place dans le système de la propriété intellectuelle. Ils évoquent certains de ces programmes dans le document en question, de même que les mesures que les autorités pourraient prendre pour venir à bout des obstacles.

L’étude met en évidence cinq problèmes qui contribuent aux disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et présente des solutions et des politiques ciblées pour y remédier. Ces problèmes sont les suivants :

1. on ne dispose pas de données suffisantes pour apprécier la nature et l’ampleur des disparités;
2. les femmes sont généralement moins formées que les hommes dans les domaines des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques et moins incitées à travailler dans ces domaines, et elles ont aussi plus de mal à obtenir les ressources nécessaires pour réussir sur le plan professionnel;
3. les femmes sont moins nombreuses que les hommes à embrasser une carrière dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle ou de l’administration de la propriété intellectuelle;
4. de manière générale, elles ne sont pas suffisamment informées de l’intérêt des droits de propriété intellectuelle et n’ont pas une connaissance suffisante du fonctionnement du système de la propriété intellectuelle; et
5. les femmes ont moins largement accès que les hommes au mentorat et n’ont pas les mêmes possibilités d’évolution dans les secteurs où la propriété intellectuelle joue un rôle important.

Les solutions envisageables – et bonnes pratiques naissantes – face à chacun de ces problèmes consistent respectivement à :

1. déterminer plus précisément les données qui sont collectées et les obstacles en la matière;
2. promouvoir les programmes destinés aux femmes et aux filles, de même qu’aux enseignants, afin que celles‑ci s’intéressent davantage à la propriété intellectuelle et favoriser les dispositifs de bourses d’études, de stages, de mentorat et de financement de la recherche universitaire dans les secteurs des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques, ainsi que le déploiement de capitaux d’investissement au profit des entrepreneuses et le renforcement des capacités essentielles;
3. contribuer à ce que davantage de femmes se lancent dans le droit de la propriété intellectuelle et l’administration de la propriété intellectuelle, à la fois indirectement en les amenant à se tourner en plus grand nombre vers les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques, et directement en mettant au point des programmes ciblés destinés à les former à des carrières de droit et d’administration de la propriété intellectuelle;
4. promouvoir les activités de sensibilisation et les programmes ciblés de renforcement des capacités; et
5. donner aux femmes la possibilité de constituer des réseaux et de bénéficier d’un mentorat de façon qu’elles puissent réussir dans des secteurs où la propriété intellectuelle occupe une place importante et y faire carrière, et les encourager à commercialiser leurs inventions.

[Fin de l’annexe et du document]

1. L’étude complète peut être consultée à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/work_undertaken.html> [↑](#footnote-ref-2)